



Face à la hausse des prix de l'électricité et du gaz, la Ville, fortement engagée, accélère ses actions

Signature de la charte d'engagement Ecowatt, une « action citoyenne forte »



Lors du conseil municipal du 1^{er} décembre, le maire proposera la signature de la charte d'engagement EcoWatt par la Ville de Boulogne-Billancourt. Initiée par RTE (le réseau de transport d'électricité) et l'Ademe, agence de la transition écologique, Ecowatt suit en temps réel le niveau de consommation électrique des Français. Ce dispositif national s'adresse tant aux consommateurs, aux employeurs, qu'à tous les « acteurs responsables », à l'instar des collectivités territoriales. Il représente une « action citoyenne forte » qui doit permettre à chacun, familles, entreprises et acteurs publics, d'adopter une consommation d'énergie responsable en période hivernale. Véritable carte météo de l'électricité, déclinée régionalement, Ecowatt produit également des alertes (vertes, orange, rouges) permettant de

prévenir les pics afin d'adapter nos modes de consommation pour éviter d'éventuelles coupures. **Site internet : ecowatt.fr**



Parmi les mesures récemment mises en place

Gradation de l'éclairage public

Grand Paris Seine Ouest a déjà activé la gradation de l'éclairage public mise en place à Boulogne-Billancourt et Sèvres.

L'intensité lumineuse est abaissée de :

- 50% jusqu'à 22h30.
- 80% de 22h30 à 6h.
- 50% à partir de 6h.

Limitation de l'éclairage dans les locaux et les équipements municipaux

Les lumières des locaux et des équipements publics inoccupés sont éteintes à 20h et les éclairages ornementaux sont éteints à 23h.



■ Début novembre, rez-de-jardin de l'hôtel de ville. Les anciens éclairages sont remplacés par des leds aussi lumineux mais beaucoup plus économes.

Modération de la consommation liée au numérique

Dans le cadre de sa politique de numérique responsable, la Ville a adapté ses serveurs informatiques pour limiter la consommation électrique : optimisation du refroidissement par contrôle permanent de la température des serveurs et achat de matériel informatique « Green IT ».

Diminution de la température de chauffage dans les bâtiments et équipements publics



La Ville a pris des mesures de diminution de la température du chauffage cet hiver.

- 19°C dans les locaux administratifs, les bibliothèques et les écoles, soit un abaissement de 1°C à 1,5°C.
- 20°C dans les crèches et les clubs seniors, soit un abaissement de 1°C à 2°C.
- 14°C dans les gymnases (hors vestiaires) et 16°C pour les sports type gym douce, soit un abaissement de 2°C.

Baisse d'1°C dans les bassins de la piscine

La température est baissée d'un degré dans les trois bassins et s'établit à 27°C dans le bassin sportif, 29°C dans le bassin ludique et 29°C dans le bassin d'apprentissage, soit un abaissement d'un degré correspondant à une économie de 7% sur le coût en kWh. **Pas de baisse de température des bassins bébés nageurs, ni de la pataugeoire.** Une réflexion est engagée sur l'amplitude des créneaux d'ouverture de l'espace bien-être.

Retardement de la date de mise en chauffage des bâtiments municipaux

La mise en chauffe des bâtiments locaux administratifs, des médiathèques, des équipements sportifs et des écoles n'a été effective qu'au 7 novembre, alors que la date habituelle se situe entre le 1^{er} et le 15 octobre. Sauf pour les crèches et les clubs seniors, qui ont été chauffés à partir du 15 octobre.

L'impact potentiel de la crise énergétique sur les finances de la Ville

Dans l'évaluation des coûts et l'élaboration du budget, la Ville et la direction des affaires financières, ont pris les devants. Il s'agit, selon les scénarios favorables ou défavorables de la situation énergétique, d'appréhender leur impact en termes financiers. Un maître-mot, pouvoir adapter ces prévisions, afin d'agir rapidement et efficacement selon les cas de figure.

En 2022, le budget énergie (gaz, électricité, chauffage urbain) est passé de 4,3 M€ à 7,3 M€.

L'impact de la hausse de l'énergie sur le budget de la Ville est de 3 M€, soit +71% par rapport à 2021, avant la crise de l'énergie.

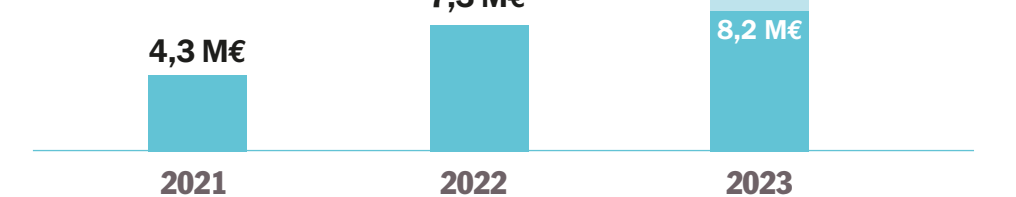
Cette hausse de 3 M€ correspondrait à une augmentation de la taxe foncière de 5%, alors que la Ville n'a pas augmenté ses impôts pour la 13^e année consécutive.

En 2023, le budget énergie est estimé entre 8,2 M€ et 10,6 M€.

L'impact de la hausse de l'énergie sur le budget de la Ville, dans le scénario le plus défavorable, est de +6,3 M€, soit 147% par rapport à 2021 (avant la crise de l'énergie).

Cette hausse de 6,3 M€ correspondrait au montant d'une augmentation de la taxe foncière de 10%.

Budget énergie de la Ville et projections, en millions d'euros.



Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de Grand Paris Seine Ouest

Clé de voute du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) (voir aussi page 22), le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est une pièce maîtresse de l'évolution du territoire de Grand Paris Seine Ouest pour les prochaines années. Les enjeux et défis environnementaux y sont prépondérants. Il reflète ainsi l'engagement de GPSO en faveur de la **transition écologique et de la sobriété énergétique**, en cohérence notamment avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial approuvé en 2021. Nombre de ces actions et chantiers sont ouverts depuis plusieurs années.

Parmi les principaux objectifs

- Favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique des constructions et des aménagements urbains et paysagers, des constructions et des réhabilitations du bâti public et privé.

- Promouvoir le développement des énergies renouvelables et locales.
- Mettre en œuvre la stratégie de mix énergétique engagée par GPSO en accompagnant le développement des énergies renouvelables.
- S'appuyer et développer le potentiel de géothermie; développer et renforcer les dispositifs de récupération de chaleur issue de la valorisation des déchets, des eaux usées, des data centers.
- Soutenir le développement et le raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleur et de froid collectifs existants et futurs.
- Soutenir le développement d'unités de production, de stockage et de stations d'avitaillement d'hydrogène vert.
- Permettre l'utilisation de futures technologies innovantes œuvrant en faveur de la transition écologique.

Un dispositif relayé par l'appli mobile bb92100

En signant la charte d'engagement Ecowatt et en complément des actions de son plan de sobriété énergétique, la Ville s'engagera notamment à relayer ce dispositif via l'application mobile bb92100, qui compte aujourd'hui plus de 15000 abonnés. Il s'agit aussi de prendre conscience des « éco-gestes » permettant de limiter sa consommation énergétique au sein d'un foyer. Il est recommandé :

- D'éteindre les appareils électriques en veille : cela permet de réduire jusqu'à 10% votre facture d'énergie (hors chauffage). Une box allumée 24 h /24, par exemple, consomme autant d'énergie qu'un petit réfrigérateur.
- D'installer des mousseurs sur les robinets et une douchette économe : cette dernière permet de consommer jusqu'à 75% d'eau en moins, et donc d'économiser de l'eau chaude et de l'électricité.
- D'utiliser le programme éco des lave-linge et lave-vaisselle : cela réduit de 45% la

consommation d'énergie utilisée pour chauffer l'eau.

- D'entretenir les équipements (radiateurs, chaudière, chauffe-eau...) pour allonger leur durée de vie et garantir leur efficacité sans gaspillage d'énergie.

